

➤ L'Office Public de l'Habitat devient **Seine-Saint-Denis habitat**



Madame, Monsieur,

Le 8 décembre 2016, Seine-Saint-Denis habitat a conclu avec les 4 organisations représentatives des locataires un accord portant sur l'entretien des équipements de plomberie à l'intérieur des logements.

Cet accord est important car 25% réclamations concernent la plomberie. L'Office enregistre chaque année plusieurs centaines de sinistres "dégâts des eaux" et nombreux sont ceux qui pourraient être évités par un entretien adéquat par le locataire. Les surconsommations d'eau liées à des fuites non réparées sont aussi très nombreuses et les conséquences financières pour les locataires sont parfois lourdes.

L'accord conclu vous permettra, pour la somme modique de 1,93 € par mois, d'appeler autant de fois que nécessaire la société ISERBA. Un passage hebdomadaire dans votre cité sera déterminé et affiché dans votre hall. Elle interviendra sous 24h pour un problème important. Une vérification des installations de votre logement sera effectuée en 2017.

Enfin, cet accord prévoit que l'Office investisse environ 170 000 € par an pour changer à ses frais la robinetterie défectueuse ou atteinte de vétusté. ISERBA est mandatée pour effectuer ces prestations.

Vous le voyez, cet accord va vous protéger et je suis fier que toutes les organisations de locataires l'aient signé.

Vous pouvez compter sur ma détermination à agir.

Stéphane TROUSSEL
Président du Conseil départemental
Président de Seine-Saint-Denis habitat